

A woman with long brown hair, wearing a white lab coat with "beyondgravity" and a biohazard symbol on the chest, is working in a laboratory. She is wearing white gloves and holding a small electronic circuit board. She is looking down at the board under a bright, adjustable lamp. The background shows a window with a view of trees and a large piece of equipment with a grid of small lights. The overall lighting is blue and dim, with the lamp providing a focused light on the work area.

beyondgravity

RUAG International
et Beyond Gravity
Code de Conduite.

2024

3–8

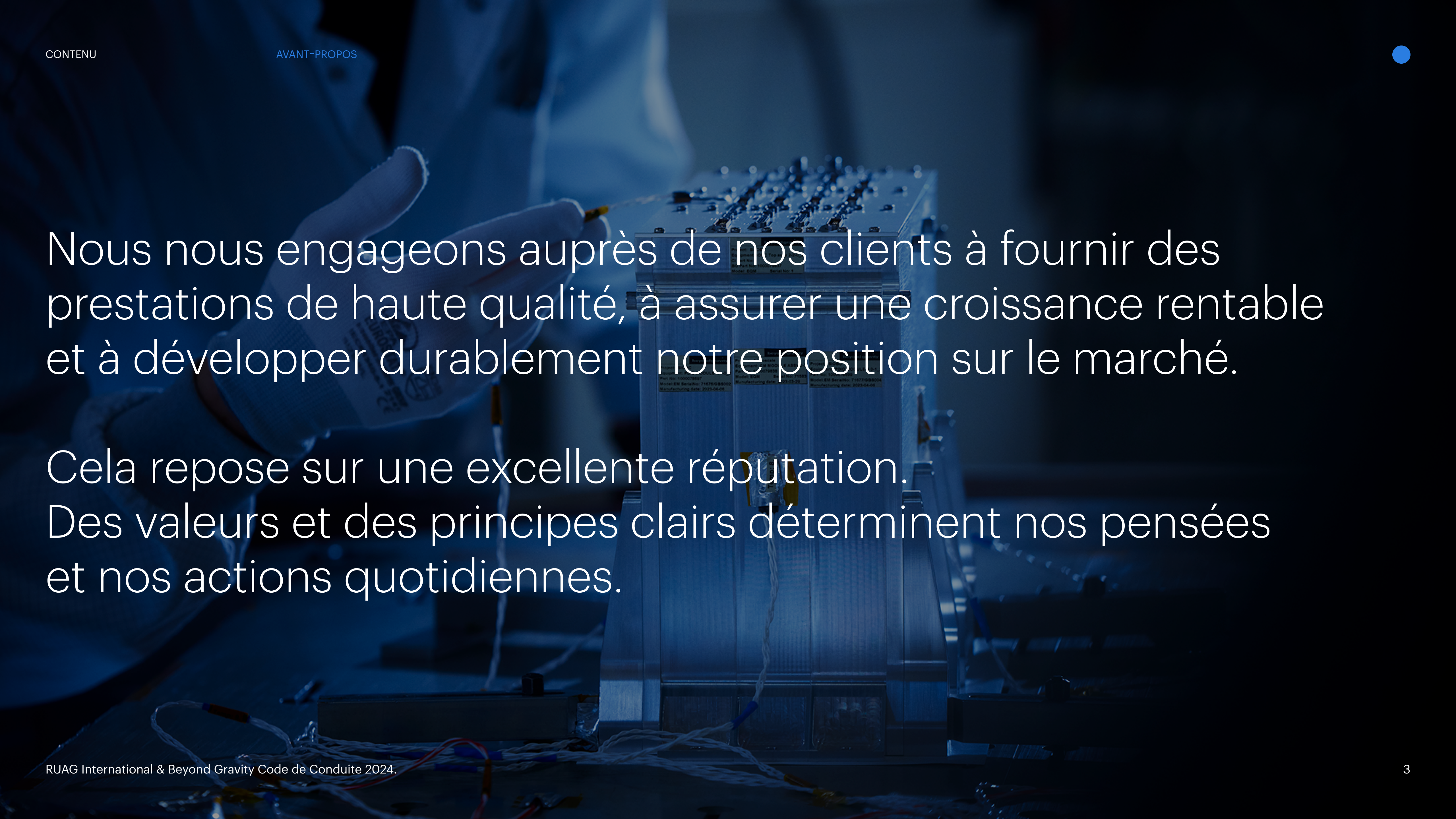
Avant-propos
Nos valeurs
Êtes-vous à bord?
Principes de leadership
Application

9-21

Tolérance zéro pour la corruption et la fraude
Concurrence loyale
Conflits d'intérêt
Conformité commerciale et contrôle
des exportations
Égalité des chances et non-discrimination
Droits de l'homme, travail des enfants
et travail forcé
Prévention du blanchiment d'argent
Santé et sécurité
Haute performance et qualité
Environnement
Approvisionnement responsable et minerais
de conflit
Protection des données et sécurité
de l'information

22-25

Questions directrices
Sanctions et signalement des infractions
Contact



Nous nous engageons auprès de nos clients à fournir des prestations de haute qualité, à assurer une croissance rentable et à développer durablement notre position sur le marché.

Cela repose sur une excellente réputation.
Des valeurs et des principes clairs déterminent nos pensées et nos actions quotidiennes.

Curieux. Passionnés. Ensemble.

Ce sont les valeurs qui nous représentent. Le présent Code de conduite résume les valeurs et principes pour lesquels nous nous engageons. Nous sommes déterminés à obtenir des succès commerciaux conformes à notre culture.

Pour nous, les relations commerciales avec les clients et les partenaires commerciaux sont fondées sur l'intégrité, la confiance et le respect mutuel. Nous continuons à gagner la confiance qui nous est accordée au quotidien.

Nous nous fixons des objectifs ambitieux, nous tenons parole, nous nous conformons aux réglementations et nous respectons toutes les lois applicables.

Nos valeurs décrivent notre identité et notre état d'esprit. Elles constituent la base de notre comportement actuel et futur. Nous nous distinguons de nos concurrents par nos performances, notre fiabilité et notre haute précision.

Ce Code de conduite nous aide à respecter les valeurs et les principes clairs auxquels nous sommes attachés - au sein de l'entreprise, mais aussi vis-à-vis de nos clients, de nos partenaires commerciaux, de nos fournisseurs, des autorités, des communautés et des environnements socio-politiques dans lesquels nous opérons, ainsi que de notre propriétaire, la Confédération suisse.

Une action ou un comportement n'est autorisé que s'il est conforme à la législation applicable et au présent Code de conduite.

Curieux.

Le progrès exige que nous regardions au-delà de la réalité et que nous ouvrons notre esprit à de nouvelles possibilités. Notre curiosité insatiable est à l'origine de certaines des inventions les plus révolutionnaires de l'histoire. Pourquoi - c'est la question la plus importante à se poser pour comprendre les besoins de notre interlocuteur et voir le monde à travers ses yeux.

Notre avenir exige que nous conservions ce sens de l'émerveillement et que nous maintenions notre curiosité en éveil. La curiosité est synonyme d'écoute active, d'apprentissage continu et de refus de se contenter de la solution facile. Face à l'incertitude, nous explorons et comblons les lacunes de nos connaissances. Chaque jour est une occasion d'essayer quelque chose de nouveau, et nous la saisissons.

Passionnés.

Nous aimons ce que nous faisons et nous prenons beaucoup de plaisir à le faire dans l'industrie la plus cool qui soit. Nous ne nous contentons pas d'accomplir des tâches, nous sommes intrinsèquement motivés à obtenir d'excellents résultats. Nous travaillons littéralement sur des missions et notre motivation vient de l'intérieur, d'un désir unique de relever des défis et de créer de la valeur.

Ensemble.

Nous ne pouvons gagner qu'ensemble : avec nos collègues du monde entier, nos clients, nos fournisseurs et nos partenaires. Chaque rôle est important, la diversité permet de trouver des solutions plus élaborées et, en unissant nos forces, nous pouvons accomplir davantage. En tant qu'équipe, nous devons compter les uns sur les autres, nous faire confiance et prendre nos responsabilités. Et dernier point, mais non des moindres, c'est un plaisir de travailler ensemble!

Les humains sont des pionniers. Ils ont toujours repoussé les limites de la connaissance, de l'expérience et de l'espace.

Nous participons à des missions spatiales depuis les premières tentatives, et nous avons toujours repoussé les limites. Les limites de notre pays d'origine innovant, les limites entre les partenaires européens et américains, les limites de notre atmosphère, les limites de ce qui est techniquement possible. Repousser les limites est un état d'esprit. Quiconque met des clients en orbite et place son regard au-delà de l'horizon doit être passionné, curieux et avoir la volonté d'innover afin de relever les défis que présentent de nouveaux mondes. En même temps, nous ne sommes pas des casse-cou, mais nous avons une attitude terre-à-terre.



Guidés par des principes : L'engagement de nos dirigeants façonne nos actions, nos décisions et nos interactions.

Nous sommes unis par une vision singulière du leadership, articulée par nos principes de leadership. Ces principes - qui valorisent l'intégrité, le sens commercial, le dévouement à la clientèle, la motivation de l'équipe et un état d'esprit tourné vers l'avenir - sont notre guide. Ils forgent une éthique commune, clarifiant les valeurs fondamentales et les priorités que chaque dirigeant de notre organisation devrait incarner.





Ce Code de conduite s'applique dans le monde entier, quel que soit le lieu ou la date de nos activités.

Ce Code de conduite est contraignant et s'applique de la même manière à tous les employés, y compris le conseil d'administration, le comité exécutif du groupe et les cadres.

L'une des principales responsabilités de nos cadres est de veiller à ce que ce Code de conduite soit respecté dans leurs domaines de responsabilité respectifs. Il s'agit notamment de donner le bon exemple en matière de conformité, de transmettre les principes essentiels du Code de conduite à tous les employés et de les guider et les conseiller.

Nous maintenons un système de gestion de la conformité (SGC) basé sur la norme ISO 37301 et attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils mettent en place un SGC approprié en fonction de leur taille et de leur secteur d'activité.

Nous attendons également de tous nos partenaires commerciaux qu'ils adhèrent à ce Code de conduite et nous nous réservons le droit de mettre fin à une relation d'affaires avec un partenaire commercial en cas de violation de la conformité. Nous pouvons contrôler le SGC d'un partenaire commercial si nécessaire.

En cas de conflit, la version anglaise du Code de conduite prévaut.

Les thèmes suivants sont abordés :

1. Tolérance zéro pour la corruption et la fraude
2. Concurrence loyale
3. Conflit d'intérêt
4. Conformité commerciale et contrôle des exportations
5. Égalité des chances et non-discrimination
6. Droits de l'homme, travail des enfants et travail forcé
7. Prévention du blanchiment d'argent
8. Santé et sécurité
9. Haute performance et qualité
10. Environnement
11. Approvisionnement responsable et minerais de conflit
12. Protection des données et sécurité de l'information



Nous suivons les réglementations – en particulier dans les situations et les conditions de marché difficiles.

Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et rejetons toute forme de corruption ou d'autres comportements corrompus ou frauduleux.



Ce à quoi nous nous engageons

Les bénéfices doivent toujours être légaux, neutres, adéquats, appropriés et transparents.

Les cadeaux, divertissements ou autres avantages ne doivent être offerts, donnés ou reçus qu'en toute bonne foi et uniquement s'ils sont appropriés et conformes à l'hospitalité commerciale habituelle et à nos principes et règlements.

En ce qui concerne les contrats conclus avec des tiers pour soutenir les activités de vente, nous avons mis en place des procédures d'approbation spécifiques afin de minimiser le risque de corruption.

Nous ne faisons pas de dons aux partis politiques.



Ce que nous ne sommes pas autorisés à faire

Il est interdit d'offrir, de fournir ou d'accepter un avantage avec l'intention ou l'effet d'influencer le processus décisionnel d'un partenaire commercial ou d'un agent public. De même, aucun avantage susceptible d'influencer notre propre processus de décision ne peut être accepté.

Nous n'acceptons pas et ne participons pas à des pots-de-vin ou à des stratagèmes similaires, ni à la falsification des registres de l'entreprise ou d'autres documents.

Les cadeaux de valeur excessive ou autres cadeaux inappropriés ne doivent pas être offerts, donnés ou acceptés. En particulier, il est également interdit d'offrir ou de donner des avantages à des agents publics pour des actions gouvernementales de routine afin d'initier ou d'accélérer l'exécution de tâches non discrétionnaires (paiements de facilitation). Des exceptions peuvent s'appliquer en cas de danger pour la santé et la sécurité des personnes.

Nous ne tolérons pas l'utilisation abusive ou le détournement des fonds de l'entreprise ou d'autres actifs, ni la fraude ou le vol.

Nous sommes convaincus que le bon fonctionnement des marchés favorise l'innovation, le progrès technologique et l'amélioration continue de la qualité. C'est pourquoi nous agissons en tant que concurrent loyal et responsable.



Ce à quoi nous nous engageons

Nous n'échangeons avec des concurrents que lorsque cela est nécessaire à des fins commerciales légitimes.

Nous devons veiller à ce qu'aucune information ne soit échangée dans le cadre de communications orales ou écrites avec des concurrents ou dans l'arène publique qui pourrait conduire à des conclusions sur notre comportement actuel ou futur sur le marché ou sur celui de nos concurrents.

Les employés doivent immédiatement signaler à leur supérieur hiérarchique toute tentative d'un concurrent d'échanger des informations pertinentes pour le marché ou de conclure un accord visant à restreindre la concurrence, afin que le supérieur hiérarchique et l'agent de conformité puissent documenter par écrit qu'aucune violation n'a été commise. Ces informations provenant des concurrents ne peuvent être divulguées qu'à l'agent de conformité.



Ce que nous ne sommes pas autorisés à faire

Il est interdit de s'entendre avec des concurrents sur les prix à l'utilisateur final ou sur d'autres mesures influençant le marché.

Aucune information pertinente pour le marché ne peut être échangée avec les concurrents.

Nous n'abuserons pas de la position dominante que nous pourrions détenir sur le marché et, en particulier, nous ne ferons pas de discrimination à l'égard de nos clients et n'entraverons pas nos concurrents.

Nos employés doivent éviter les situations où leurs intérêts sont en conflit avec ceux de l'entreprise ou lorsqu'il existe un risque d'un tel conflit.



Il y a conflit d'intérêts lorsqu'une personne qui travaille pour nous se trouve dans une situation où un intérêt peut l'empêcher d'exercer ses fonctions en toute objectivité, ou lorsque cette personne ou un membre de sa famille reçoit des avantages inappropriés à la suite d'une décision qu'elle a prise au nom de l'entreprise ou d'un tiers.



Ce à quoi nous nous engageons

Les employés qui se trouvent dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel doivent le signaler immédiatement à leur supérieur hiérarchique et à l'agent de conformité. Il en va de même pour la simple apparence d'un conflit d'intérêt.

Les conflits d'intérêts doivent être consignés par écrit avec le supérieur hiérarchique et l'agent de conformité.

Tous les employés sont tenus d'utiliser les biens de l'entreprise avec prudence et économie et, en particulier, de veiller à ce qu'ils ne soient pas détournés à des fins privées.

Les activités bénévoles ou les emplois secondaires rémunérés susceptibles d'interférer avec le travail pour l'entreprise doivent être divulgués au supérieur hiérarchique et au responsable du département «People & Culture» afin que les mesures appropriées puissent être prises pour éviter un conflit d'intérêts.



Ce que nous ne sommes pas autorisés à faire

Les salariés ne doivent pas utiliser leur temps de travail ou les biens de l'entreprise à des fins personnelles.

Une personne ne doit pas abuser de sa position dans l'entreprise à des fins personnelles ou pour le bénéfice de parents ou d'amis.

Nous assumons notre responsabilité en tant que fournisseur international de produits de haute technologie pour les applications spatiales.



Ce à quoi nous nous engageons

Dans le cadre du commerce international, nous respectons les réglementations douanières et fiscales nationales ainsi que les accords internationaux.

Nous ne fournissons des produits militaires et à double usage qu'à des partenaires commerciaux identifiés et réputés, contribuant ainsi à la sécurité, à l'indépendance et à la stabilité.

Nous nous conformons strictement aux réglementations et lois nationales et internationales applicables.

Indépendamment du lieu de fabrication, toutes les exportations de matériel militaire et à double usage doivent être conformes au droit international, aux obligations internationales de la Suisse et aux principes de la politique étrangère suisse.



Ce que nous ne sommes pas autorisés à faire

Nos employés ne doivent pas délivrer de déclarations en douane, de valeurs en douane ou de certificats d'origine sans vérification préalable.

Le présent Code de conduite interdit toute exportation de biens qui n'aurait pas été autorisée à partir d'un site suisse en vertu de la réglementation suisse et des pratiques de contrôle des exportations, même si elle a été autorisée à partir d'un site spécifique en vertu de la réglementation et des lois locales applicables.

Diversité et inclusion : Nous offrons l'égalité des chances à tous les employés et condamnons toute forme de discrimination, harcèlement ou mobbing.



Ce à quoi nous nous engageons

Nous attendons de tous les employés qu'ils se traitent mutuellement avec respect, indépendamment des différences et des opinions personnelles divergentes.

Nous favorisons une culture d'inclusion. Nos politiques et procédures sont régulièrement réexaminées afin de s'assurer qu'elles garantissent un traitement équitable et l'égalité des chances.

Nous nous encourageons mutuellement à prendre la parole et à nous améliorer continuellement.

Nous soutenons la liberté d'association.



Ce que nous ne sommes pas autorisés à faire

Nous ne tolérons aucune discrimination fondée sur l'âge, l'origine ethnique, la religion, la nationalité, les convictions politiques ou autres, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'état physique, la situation matrimoniale ou l'appartenance à des organes de représentation des employés.

Nous nous engageons à respecter les droits de l'homme des travailleurs et à les traiter avec dignité et respect. Le travail des enfants est interdit à tous les stades de la production.



Ce à quoi nous nous engageons

Nous respectons la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies (y compris la convention n° 138 sur l'âge minimum et la convention n° 182 sur le travail des enfants de l'OIT).

Tout emploi doit être librement choisi.

Tous les salaires sont conformes aux lois locales et aux normes de l'industrie.

Nous respectons les lois et réglementations nationales applicables en matière d'horaires de travail, de salaires et de prestations et reconnaissons le droit des travailleurs à former des syndicats ou à y adhérer.



Ce que nous ne sommes pas autorisés à faire

Nous refusons d'employer des travailleurs âgés de moins de 15 ans ou de moins que l'âge minimum légal pour travailler, le plus élevé des deux étant retenu.

Nous refusons de recourir à toute forme de travail forcé ou obligatoire ou à toute forme d'esclavage.

Nous ne tolérons pas de représailles contre les défenseurs des droits de l'homme.

Nous prévenons le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.



Ce à quoi nous nous engageons

Nous nous conformons aux lois et réglementations applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.

Nous ne travaillons qu'avec des partenaires commerciaux dignes de confiance et avec des fonds provenant de sources légitimes.

Nous préviendrons et prendrons des mesures pour détecter les formes de paiement inacceptables ou suspectes et les activités visant à dissimuler l'origine de fonds provenant d'activités criminelles telles que le trafic de drogue, le vol ou la fraude.

Nous voulons savoir qui sont nos partenaires commerciaux, quel est leur secteur d'activité et d'où proviennent leurs fonds.

Nous signalerons toute activité suspecte aux autorités compétentes.



Ce que nous ne sommes pas autorisés à faire

Nous ne faciliterons pas délibérément le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.

Nous n'acceptons pas les paiements en espèces ou provenant de sources inhabituelles, y compris les transferts de fonds vers ou depuis des pays ou des entités sans rapport avec la transaction ou le partenaire commercial, complexes ou inhabituels, ne reflétant pas un objectif commercial, ou les tentatives de se soustraire aux exigences en matière de tenue de registres ou de rapports.

Nos employés ont le droit de travailler dans un environnement de travail sain et sûr.



Ce à quoi nous nous engageons

En tant qu'employeur, nous assurons un environnement de travail sain et sûr et protégeons nos employés d'une exposition excessive aux risques chimiques, biologiques et physiques.

Nos employés doivent respecter les prescriptions internes en matière de santé et de sécurité. Ils partagent la responsabilité de la santé et de la sécurité de leurs collègues.

Tous les employés contribuent activement à l'amélioration continue de la santé et de la sécurité dans leur propre environnement de travail.



Ce que nous ne sommes pas autorisés à faire

Nous ne devons pas omettre de porter les équipements de protection individuelle nécessaires à l'exécution de certaines tâches.

Nous ne manquerons pas de contrôler et d'entretenir correctement les équipements, outils et machines susceptibles de provoquer des accidents et des blessures.

Nous nous engageons auprès de nos clients à fournir des prestations de haute qualité.



Ce à quoi nous nous engageons

Nous fournissons à nos clients des produits de haute performance et de qualité conformément aux pratiques et lignes directrices internes, aux exigences réglementaires ou à des normes telles que AS/EN9100 et ISO 9001.

Notre objectif est de réussir la mission à 100%.

Nous sommes heureux et fiers que nos produits et services répondent à la vision de nos clients avec un haut niveau de qualité.

Nous restons innovants pour améliorer continuellement la qualité.



Ce que nous ne sommes pas autorisés à faire

Pour nous, la qualité n'est pas négociable.

Nous ne tolérons aucun compromis susceptible de nuire à la qualité.

Nous ne tolérons pas la manipulation des documents relatifs à la qualité ou aux produits.

Nous reconnaissons que la responsabilité environnementale fait partie intégrante de la production de produits de classe mondiale.



Ce à quoi nous nous engageons

Nous créons des opérations responsables et durables en réduisant notre impact sur l'environnement et en mettant en place un système efficace d'identification et d'élimination des risques environnementaux potentiels.

Nous encourageons les technologies et les processus respectueux de l'environnement, non seulement dans nos propres activités, mais aussi chez nos fournisseurs, et nous veillons à la manipulation et à l'élimination en toute sécurité des substances dangereuses et réglementées.



Ce que nous ne sommes pas autorisés à faire

Nous ne tolérerons aucun risque pour le sol, l'eau ou l'air et éviterons d'utiliser toute substance chimique qui n'est plus autorisée.

Nous ne dépasserons pas les limites fixées par les autorités environnementales des pays dans lesquels nous opérons.

Nous ne mettrons pas en danger la santé et la sécurité des employés et de l'environnement et nous déclarerons la quantité de substances extrêmement préoccupantes selon les réglementations REACH et RoHS.

Nous ne demandons des dérogations à l'utilisation de substances critiques, qui nous sont généralement accordées, que s'il n'existe pas d'alternatives raisonnables connues pour notre industrie.

Nous nous engageons à respecter la durabilité environnementale et l'approvisionnement responsable en minerais de conflit.



Ce à quoi nous nous engageons

Nous veillons à un approvisionnement responsable des matières premières et exigeons de notre chaîne d'approvisionnement qu'elle vérifie l'origine de nos matières premières.

Nous procédons à un contrôle préalable de la source et de la chaîne d'approvisionnement du tantale, de l'étain, du tungstène et de l'or contenus dans nos produits afin d'obtenir l'assurance raisonnable qu'ils proviennent d'une source conforme au Guide de l'OCDE pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones à conflits et à haut risque.

Nous disposons d'un Code de conduite distinct pour les partenaires commerciaux afin de nous assurer que les fournisseurs et les clients accordent la même attention aux questions de conformité et que tous les fournisseurs acceptent leur responsabilité en matière d'approvisionnement durable et responsable.



Ce que nous ne sommes pas autorisés à faire

Nous ne devons pas contribuer à la violation des droits de l'homme, à la corruption, au financement de groupes armés ou à des effets négatifs similaires.

Nous éviterons d'acheter des produits contenant des minerais de conflit provenant de zones de conflit ou à haut risque.

Nous nous conformons aux lois, réglementations et meilleures pratiques applicables pour garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et le caractère privé de toutes les informations qui nous sont confiées.



Ce à quoi nous nous engageons

Nous nous engageons à protéger les données et la confidentialité.

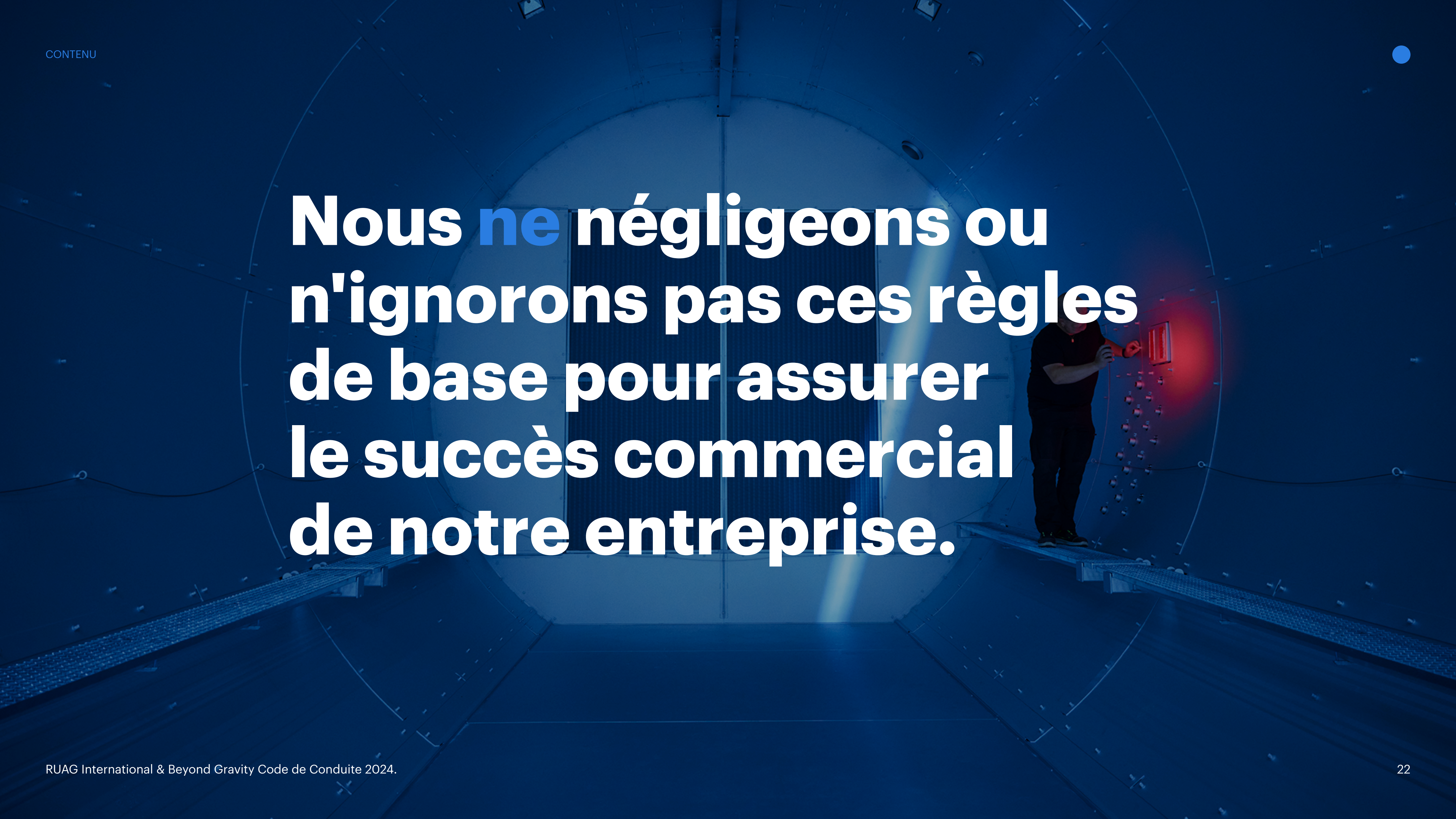
L'objectif de notre politique de protection des données est d'assurer la protection des données et de la confidentialité dans l'ensemble de l'entreprise et de se conformer aux lois applicables dans différents pays, en particulier le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE et la loi suisse sur la protection des données.

Nous respectons et appliquons les exigences applicables en matière de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité des informations, et nous surveillons et respectons les améliorations continues et les changements dans les normes et réglementations internationales. L'entreprise dispose d'un système de gestion de la sécurité de l'information certifié ISO 27001.



Ce que nous ne sommes pas autorisés à faire

Les informations commerciales confidentielles concernant l'entreprise ou tout autre partenaire commercial, ainsi que les informations personnelles concernant les employés ou les partenaires commerciaux ne doivent pas être divulguées à des tiers sans autorisation préalable.



Nous **ne négligeons ou
n'ignorons pas ces règles
de base pour assurer
le succès commercial
de notre entreprise.**

En cas de doute sur un comportement relevant du monde des affaires, nos employés doivent poser les questions de contrôle suivantes :

1. Me sentirais-je à l'aise si mon comportement pouvait être vu sur Internet, à la télévision, ou si je pouvais le lire dans un journal?

4. Est-ce que je me sentirais bien de parler de mon comportement aux membres de ma famille ou à d'autres personnes qui me sont proches?

2. Me sentirais-je à l'aise si je devais expliquer mon comportement à mon supérieur?

5. Nos clients approuveraient-ils ma conduite?

3. Mon supérieur ou mon collègue respecterait-il les règles s'il se comportait comme moi?

!! Si vous répondez «non» à l'une de ces questions, vous devez changer votre comportement!



En fonction de la gravité de l'infraction, les sanctions peuvent aller du blâme et de l'avertissement au licenciement immédiat, en passant par des actions civiles en dommages et intérêts et des poursuites pénales. Le fait d'ignorer délibérément les infractions au Code de conduite commises par d'autres personnes ou d'entraver l'enquête sur les infractions commises est également considéré comme une infraction.

Les employés doivent avoir une base objective pour croire que les informations qu'ils rapportent et les allégations qui s'y rapportent sont substantiellement vraies. Les employés qui signalent de bonne foi des infractions connues ou présumées seront protégés contre les représailles.

Toute forme de représailles à l'encontre des employés qui ont signalé des infractions conformément à ces principes constitue une violation claire et grave du présent Code de conduite et sera sanctionnée de manière appropriée.

Inversement, les rapports rédigés dans le but d'accuser à tort des collègues ou des responsables ne seront pas tolérés. Un tel comportement constitue toujours une violation du présent Code de conduite et sera traité de manière appropriée.

Conformément à nos valeurs, tous les employés sont tenus de signaler sans délai toute information concernant des violations du présent Code de conduite ou de toute réglementation applicable. Toute violation de ce Code de conduite ne sera pas tolérée et fera l'objet de mesures disciplinaires appropriées.

Nous veillons au respect des principes du présent Code de conduite par des examens et des rapports réguliers, conformément à notre système de gestion de la conformité, qui repose sur les normes ISO 37301.

Contacts.

Les employés peuvent signaler les violations connues ou suspectées du présent Code de conduite aux personnes de contact suivantes :

1. Responsables hiérarchiques
2. Responsables de People & Culture
3. Agent de conformité
4. Conseiller général

Prenez la parole!

En outre, nos employés et les tiers peuvent utiliser l'outil de signalement disponible sur les sites web de RUAG International et Beyond Gravity et sur l'intranet, lequel permet d'effectuer des signalements anonymes par écrit et, si nécessaire, par téléphone. Cet outil est conçu pour permettre à quiconque de signaler facilement et en toute sécurité toute violation au Code de conduite.

L'agent de conformité et le conseiller général veilleront à ce que l'identité de toute personne signalant des violations connues ou suspectées du présent Code de conduite soit tenue strictement confidentielle.